

**Question d'actualité de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Energie et de la Mobilité, concernant
L'absence de mobilité douce dans le décret voirie
concernant la liaison Tihange-Strée-Tinlot**

Monsieur le Ministre,

La liaison Tihange-Strée-Tinlot est un sujet que nous avons évoqué fréquemment et, depuis que je suis parlementaire, il fait partie des dossiers que je souhaite défendre pour mon arrondissement. J'ai tout entendu : « J'ai le budget, mais pas le permis », « J'ai le permis, mais pas le budget », « J'ai le permis, et que fait-on ? » C'est néanmoins un dossier important pour notre arrondissement dans tous les domaines.

Il y a quatre conditions : le permis, le budget, les expropriations et que le décret Voirie passe dans les deux conseils communaux. Quelle ne fut pas ma stupéfaction lorsque j'ai vu dans la presse, ce mardi, que le Conseil communal de Modave, à juste titre, s'était positionné contre le décret Voirie.

Comment est-il encore possible, à l'heure actuelle, qu'un nouveau permis soit déposé pour une voirie sans penser à la mobilité douce ? Nous, les communes – je suis bourgmestre et je fais ici référence à nos responsabilités –, nous avons le PIMACI et sommes conscients de l'équilibre à donner entre les trottoirs, la mobilité douce et la voirie. Une nouvelle voirie va se créer à Huy-Waremme, et nous attendons tous. Il y a la voirie à titre principal et la voirie pour les tracteurs. Le mode doux, quant à lui, est oublié.

Comment voulez-vous que le dossier aboutisse ? J'ai réellement l'impression que ce dossier patauge délibérément et qu'il n'y a pas la volonté d'aboutir. Je souhaiterais vous entendre. Avez-vous eu, Monsieur le Ministre, eu des échos et avez-vous pris contact avec la Commune de Modave qui refuse, à juste titre, s'il n'y a pas de mobilité douce dans ce dossier ?

Avez-vous pris des contacts avec la Ville de Huy, qui va devoir – ou l'a déjà fait – passer le dossier décret Voirie dans son conseil communal ?

Quel est le timing suivant ? Le permis qui devait aboutir est-il abouti à l'heure actuelle ? Quelle est votre volonté dans ce dossier d'aboutir rapidement ?

C'est un dossier qui, d'un point de vue économique, mobilité, social et emploi, est important pour notre arrondissement. Le ministre Collignon l'a toujours défendu.

Il faut regarder le dossier dans son ensemble avec les quatre conditions – expropriation, budget, permis et décret Voirie – afin qu'il puisse aboutir.

Je vous remercie.

La réponse du Ministre :

Madame la Députée, j'ai retrouvé toute votre fougue dans cette question. Vous êtes très active dans ce dossier, je peux le confirmer, depuis le début de la législature.

J'ai bien vu cet article de presse, mais je vous avoue avoir été un petit peu surpris puisque mon administration a rencontré le Collège communal de Modave, qui avait l'air tout à fait satisfait, jeudi dernier. Cet article fait suite à cette discussion. La question des modes doux a bien été prise en compte, à savoir qu'il est prévu qu'ils utilisent le chemin agricole parallèle à la voirie principale. Cela avait semblé satisfaire le collège.

En ce qui concerne certains cheminements piétons qui sont interrompus, il est prévu deux passerelles parce que l'on est face une voirie, la nationale 684, qui va être une voirie de transit et qui va avoir des poids lourds à 90kilomètres par heure. Il faut envisager d'autres solutions, d'où ces hypothèses de passerelles.

Il va falloir réenvisager le dossier au niveau du collège, cela paraît clair, mais la discussion avait eu lieu la semaine dernière et semblait plutôt positive.

Pour la suite du dossier, vous le savez, la phase 3 et la phase 4, il y a la question du comité d'acquisition qui doit être relancée. Tenant compte de ces différents éléments, nous pouvons espérer, à la fois pour la phase 3 et pour la phase 4, un démarrage des travaux en 2023.

Les étapes se suivent. J'entends bien qu'il y aura eu beaucoup d'épisodes dans ce dossier. Comme vous le savez, j'en ai hérité sur beaucoup d'éléments et je suis ces dossiers au mieux.

J'espère que le malentendu pourra être levé au niveau du collège communal.